AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_148-DE
Reçu le 05/10/2026

Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	53	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Claude Faguet – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède- Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Michel Séjourné- Jean-Jacques Desprès-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier -Géry Denis-Gilles Mercier -Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Cécily Bergier-Danièle Delpey-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incardona-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Thierry Bacus-Priça Mortier-Jean-Claude Arnaud-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Guillaume Durand-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud
Titulaires absents	7	Jean-Pierre Prigul-Laëtitia Masclet-Fabrice Jaubert-Gérard Gobert-Uriel Gadessaud-Mélanie Célérier-Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	2	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Guillaume Boynard pour la commune de Grand-Brassac
Procuration	3	Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Mélanie Célérier à Florent Simon Pierre-Albert Benedetti à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_148-DE
Reçu le 05/10/2026

DELIBERATION N° 2026 /148 : (Code Nomenclature /421)
DATE : 29 SEPTEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Priça Mortier
OBJET : **Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Le recrutement direct de 2 agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint d'animation :
- 2 contrats compris entre le 1er octobre 2026 et le 31 août 2027 pour une durée maximum de 35h/ hebdomadaires.
La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.
Ces agents assureront une fonction d'animation.

Le recrutement direct de 2 agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique :
- 2 contrats compris entre le 1er octobre 2026 et le 31 août 2027 pour une durée maximum de 35h/hebdomadaires.
La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.
Ces agents assureront une fonction d'aide maternelle en milieu scolaire et/ou d'entretien des locaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2°du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_148-DE
Reçu le 05/10/2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 58
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 05/10/2026

La secrétaire de séance du 29 septembre 2026
Priça Mortier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Priça MORTIER



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 02/10/2026 16:33:50